

Saison 2011/2012

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de printemps (AD)

Lieu : Aula Gymnase Kriegacker, 4132 Muttentz
Date : Samedi, 3 mars 2012
Heure : 14h00 – 16h30
Présidence : Jean-Pascal Stancu, Président STT
Vérificateurs du scrutin : André Zimmermann (CTT Winterthur) et Ramon Sprecher (MTTV)
Voix : 394
Majorité absolue : 198 voix
Majorité 2/3 : 263 voix
Procès-verbal : Esther Schenk, Administration finances et personnel STT

Le Président STT, Jean-Pascal Stancu, ouvre l'AD de printemps à 14h00.

Le président d'honneur Werner Schnyder qui est en même temps le président du jour, et le membre d'honneur Roger Helgen sont salués avec joie.

Le Président doit malheureusement informer l'assemblée du décès de notre membre d'honneur Jürg Vonaesch qui avait assumé la fonction de Président FSTT de 1984 à 1989. Une minute de silence est observée en sa mémoire et en la mémoire de tous les camarades décédés.

Béatrice Keller (représentante NWTTV) allume la bougie STT, symbole d'un déroulement digne de l'assemblée.

Le Président STT passe la parole à Monsieur Robert Danhieux (Président CTT Rio Star Muttentz) qui souhaite la bienvenue aux délégués pour les CS élite qui se déroulent en même temps. Il présente brièvement son club et la commune de Muttentz. Le Président remercie le CTT Rio Star Muttentz pour l'organisation des CS et de l'AD.

Le Président présente les membres du DCC à l'assistance et souhaite la bienvenue aux membres du CC présents. En outre, il souhaite la bienvenue aux collaborateurs de l'Office central ainsi qu'aux présidents des commissions et à tous les fonctionnaires STT présents.

Les cartes de vote ont été remises à l'entrée. Conformément à l'art. 3.2.3 des statuts STT, les clubs, les membres ainsi que les membres d'honneur STT ont le droit de vote à l'AD. Chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués. Les membres du CC ne peuvent pas en même temps représenter un club. Les membres d'honneur ne peuvent se faire représenter. Conformément à l'art. 3.2.4 des statuts STT, chaque club a droit à une voix par 25 membres ou par fraction de 25. Le nombre de membres titulaires d'une licence, 30 jours avant le déroulement de chaque AD est décisif. Un délégué peut représenter 20 voix au plus.

André Zimmermann (CTT Winterthur) et Ramon Sprecher (MTTV) assument la fonction de vérificateurs du scrutin.

Vérification du scrutin

AGTT :	35	ANJTT :	28
ATTT :	9	AVVF :	67
MTTV :	62	NWTTV :	60
OTTV :	94	TTVI :	27
Membres CC :	10	Président d'honneur :	1
Membre d'honneur :	1		

Total : 394

(Majorité absolue : 198 / Majorité 2/3 : 263)

L'invitation à l'AD de printemps avec l'indication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais selon l'art 3.2.11 des statuts. L'assemblée peut en outre valablement délibérer puisque la condition stipulée dans l'art 3.2.5 exigeant la représentation d'au moins 2/5 des voix est remplie.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour prévu dans les statuts a été modifié : le vote sur le concept Sport d'élite et la fixation des contributions saisonnières auront lieu avant le budget 2012/13. De ce fait, il n'y aura qu'un budget soumis à la discussion et au vote.

R. Schwarz (CTT Winznau) demande de traiter le point 8 (Information projet Backbone) avant le budget.

L'AD rejette cette modification à une grande majorité.

L'ordre du jour est en outre approuvé à l'unanimité sous la forme présentée.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Le procès-verbal de l'AD d'automne du 24 septembre 2011 à Ittigen est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et des remerciements sont adressés à son auteur, Thomas Neuenschwander.

3. Vote sur le concept Sport d'élite et fixation des contributions saisonnières STT

J.-P. Stancu passe la parole au Chef Sport d'élite, Monsieur Georg Silberschmidt.

Celui-ci résume qu'après deux ans d'élaboration, on peut aujourd'hui voter sur le concept Sport d'élite. Durant cette période, de nombreuses discussions ont été menées et beaucoup de séances ont eu lieu qui ont contribué au résultat final. Un nombre limité de joueurs avec un grand potentiel doivent être encouragés individuellement et les autres joueurs du cadre doivent être dirigés de manière uniforme. Pour terminer, G. Silberschmidt appelle aux délégués d'approuver le concept.

Le Président reprend la parole pour passer au vote. Durant le dépouillement, Th. Huber (TTVI) fait remarquer qu'aucune discussion n'a été ouverte avant le vote et il se demande si le vote sera valable. Le Président s'excuse de ce malentendu et lui passe la parole.

Th. Huber (TTVI) explique qu'il ne souhaite pas mettre en question le concept Sport d'élite en soi, mais son financement. Il souligne que ce ne sont pas seulement les CHF 28.- d'augmentation de la licence qui le gênent, mais le budget dans son ensemble. En plus de cette augmentation, d'autres augmentations ont été approuvées au cours de ces dernières années (2.- pour l'entretien du RC et 10.- pour le projet Backbone). Par rapport à d'autres fédérations, le prix d'une licence de tennis de table est supérieur (squash et badminton 100.- pour les adultes, 50.- pour la relève). Avec CHF 425'000.-, la fédération suisse de squash a par exemple un budget plus modeste par rapport à celui de STT alors que 2 joueurs de la fédération de squash figurent parmi les 50 meilleurs joueurs du monde et 6 joueurs parmi les 250 meilleurs joueurs du monde. L'évolution des cotisations de membre STT au cours de ces dernières années devrait faire réfléchir. Pour le licencié, cela signifie plus de coûts pour moins de prestations. Le TTVI recommande par conséquent de rejeter la proposition et d'obliger STT à générer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du concept Sport d'élite en serrant le budget et en recherchant d'autres sources de recettes.

Personne d'autre ne souhaite prendre la parole. Le Président soumet une nouvelle fois le concept Sport d'élite et l'augmentation de la licence au vote.

Après le nouveau vote, le concept Sport d'élite avec l'augmentation de la licence de CHF 28.- est approuvé avec 267 oui contre 108 non et 18 abstentions. Le règlement financier STT est par conséquent modifié comme suit :

<i>RF STT, art. 1.1.2 modifié :</i>	<i>CHF</i>	<i>à charge</i>	<i>en faveur</i>
Cotisation membre A (actifs, O40, O50, O60, O70)	<u>135.--</u>	club	STT
Cotisation membre B (U11, U13, U15, U18)	<u>87.--</u>	club	STT
Cotisation membre C (passeport-tournois)	<u>68.--</u>	joueur	STT

G. Silberschmidt souligne que le vote et les voix démontrent qu'il s'agit d'un sujet très sensible et qu'il en est conscient. Il reste évidemment toujours ouvert pour des suggestions des membres et il y aura beaucoup de travail pour pouvoir mettre en œuvre le concept pour la saison prochaine. Dans ce contexte, STT est tributaire de l'aide des AR. Des informations plus concrètes suivront prochainement.

4. Approbation du budget 2012/2013

La directrice STT, Susanne Gries, prend la direction des discussions en expliquant que suite à l'approbation des contributions saisonnières, les discussions et le vote ne porteront que sur le budget tenant compte du concept Sport d'élite.

R. Schwarz (CTT Winznau) met en question les CHF 72'000.- qui figurent au budget pour Backbone II et critique que STT ignore à l'heure actuelle à quoi ce montant sera exactement consacré.

P.-Y. Baumann (chef du projet Backbone II) assure que les CHF 60'000.- garantis par saison (10.- par licencié) sont mis en provision s'ils ne sont pas utilisés au cours d'une saison. Au moment où on aura besoin de l'argent, le capital nécessaire sera par conséquent à disposition.

R. Helgen (membre d'honneur) fait remarquer que l'annuaire tel qu'il a paru cette saison n'a pas de sens. Dans l'annuaire, il ne souhaite non seulement retrouver les règlements, mais aussi les adresses.

La directrice STT enregistre le souhait constructif de B. Clot (AVVF) d'afficher à l'avenir aussi le compte des résultats de l'exercice dernier pour présenter le budget.

Il n'y a pas d'autres questions ou remarques au sujet du budget.

Les délégués décident à une grande majorité contre 19 non et 22 abstentions d'approuver le budget 2012/13 qui prévoit un bénéfice de CHF 3'160.00.

5. Approbation des statuts

5.1 Convocation du CC, art. 3.3.7

Aucune contre-proposition n'a été soumise et l'assemblée ne pose aucune question.

La proposition est approuvée contre 28 non et 28 abstentions.

À l'avenir, la convocation du CC peut par conséquent se faire sous forme écrite ou électronique au minimum 14 jours avant la réunion.

6. Approbation du règlement sportif

6.1 Art. 14.6.4 : Corrections d'entrées erronées

Aucune contre-proposition n'a été soumise et l'assemblée ne pose aucune question.

La proposition est approuvée avec 11 abstentions.

Des résultats individuels qui ont déjà été inscrits mais qui sont erronés peuvent par conséquent désormais à tout moment être corrigés jusqu'au 31 mai au plus tard.

6.2 Art. 140.3.2 : Division par deux des points bonus des tournois

Aucune contre-proposition n'a été soumise et l'assemblée ne pose aucune question.

L'assemblée approuve la proposition contre 66 non et 15 abstentions.

Par rapport à la réglementation actuellement en vigueur, les points bonus des tournois seront par conséquent désormais divisés par deux.

6.3 Art. 380.3.1 : Prise en compte des défaites par forfait

Aucune contre-proposition n'a été soumise et l'assemblée ne pose aucune question.

Les délégués approuvent cette proposition contre 105 non et 18 abstentions.

Lors de l'établissement du classement d'un tournoi en formule mixte, un joueur ayant le même nombre de victoires mais qui n'a pas disputé un match de poule ou qui a déclaré forfait, se retrouvera donc désormais automatiquement à la dernière place du classement interne de ces joueurs.

6.4 Art. 380.7 : Méthode du serpent

Une proposition complémentaire a été soumise par R. Bazzi (président de la commission JA/A). Elle a été distribuée à l'assemblée.

Les avis de l'assemblée divergent. Pour voter, on oppose par conséquent d'abord la proposition du DCC à la proposition complémentaire de R. Bazzi. La proposition préférée est ensuite opposée à la réglementation actuelle.

L'assemblée se décide avec 193 oui contre 139 non pour la proposition du DCC.

L'assemblée approuve ensuite la proposition du DCC à une grande majorité contre 120 non et 15 abstentions.

Lors d'un tirage au sort pour la formule mixte, on appliquera donc désormais la célèbre „méthode du serpent“ en prenant en considération l'appartenance au club.

6.5 Art. 15.2.1 et 560.2.3 : Pas d'influence du ranking

Aucune contre-proposition n'a été soumise et l'assemblée ne pose aucune question.

L'assemblée approuve la proposition à une grande majorité contre 21 non et 20 abstentions.

Pour l'alignement des équipes dans le cadre de la Coupe suisse, le ranking n'aura donc désormais plus d'influence.

Le CTT Wil propose en outre d'introduire cette modification déjà pour la saison 2011/12 en cours. Comme motivation, le président du CTT Wil explique qu'il est judicieux d'introduire une modification du règlement approuvée le plus rapidement possible. Puisque la Coupe suisse n'est organisée qu'en été, le règlement pourrait sans problème déjà être modifié pour la saison en cours.

Avec 221 voix contre 171 et une abstention, l'assemblée décide que cette réglementation n'entre pas encore en vigueur durant la saison en cours.

6.6 Art. 560.2.1 et 560.2.2 : Augmentation du nombre de joueurs de double

Aucune contre-proposition n'a été soumise et l'assemblée ne pose aucune question.

Les délégués décident à une grande majorité contre 36 oui et 11 abstentions de rejeter la proposition.

6.7 Art. 50.2.2 : Augmentation du nombre des joueurs en simple

Aucune contre-proposition n'a été soumise et l'assemblée ne pose aucune question.

Cette proposition est rejetée à une grande majorité contre 17 oui et 1 abstention.

6.8 Art. 510.10 – 510.14 : Nouvelle formule de promotion/relégation

U. Schärer (président LN) annonce que l'ALN s'était prononcé en faveur de la proposition du TTC Zürich Affoltern avec 67 oui contre 10 non en ce qui concerne les Messieurs.

Pour les Dames, l'ALN s'était également prononcé en faveur de la proposition avec 58 oui contre 15 non.

Puisque l'ALN s'est prononcé en faveur de la proposition du TTC Zürich Affoltern, le comité de la LN retire sa contre-proposition.

La décision de l'ALN au sujet de la nouvelle réglementation de promotion/relégation concernant la promotion et la relégation de la ligue nationale la plus basse (art. 3.5.3 des statuts) est approuvée contre 124 non et 62 abstentions.

Selon cette nouvelle réglementation, huit équipes seront désormais promues des premières ligues régionales en ligue nationale C, respectivement reléguées de la ligue nationale C en premières ligues régionales chez les Messieurs.

Chez les Dames, les troisièmes et quatrièmes équipes des matchs de promotion en 1^{ère} ligue/LNB auront également une chance de réussir la promotion contre la deuxième équipe de ligue nationale B.

7. Approbation d'autres propositions

Aucune autre proposition n'a été soumise.

8. Communication concernant le projet Backbone

P.-Y. Baumann (chef du projet) informe qu'aujourd'hui, la 1^{ère} phase (initialisation) est terminée conformément au calendrier et que la 2^{ème} phase (analyse préliminaire) commence désormais. Dans ce contexte, il s'agit d'analyser divers programmes (fédérations étrangères de TT, d'autres fédérations sportives, etc.), le but étant de choisir deux à trois de ces programmes afin que fin juin 2012, on dispose de deux à trois variantes pour l'appel d'offres et l'évaluation. D'ici fin 2012, on devrait ensuite avoir une décision définitive concernant la solution qui entre en ligne de compte pour STT.

Fin 2013, le nouveau RC devrait être opérationnel sur le plan technique de manière à ce qu'après la phase de mise en place et de test, la nouvelle administration de la fédération puisse être mise en service pour la saison 2014/15.

Pour répondre à la question de R. Schwarz (CTT Winznau), P.-Y. Baumann explique qu'aucun cahier des charges détaillé n'existe actuellement qui pourrait être remis pour un appel d'offres. Ce cahier des charges doit encore être élaboré.

Dans ce contexte, Th. Huber (TTVI) explique qu'un cahier des charges a été élaboré il y a 3 ans mais qu'il n'a pas été utile pour l'appel d'offres puisqu'il aurait plutôt fallu disposer d'une spécification.

Le Président STT souligne qu'il comprend les doutes des délégués et assure que le DCC en est conscient et qu'il poursuivra strictement son objectif afin que le projet puisse être mené à terme.

9. Divers

Pour résumer, le Président souligne l'importance de la décision que les délégués ont prise aujourd'hui en conférant une toute autre dimension à STT. Au nom de STT, il remercie toutes les personnes présentes et les invite à un apéritif.

Le mot de la fin revient au président du jour, W. Schnyder, qui précise également que des décisions importantes pour l'avenir ont été prises aujourd'hui. Il remercie le Président pour la conduite des assises et tous les intéressés pour les débats menés de manière sportive. Il les félicite en outre d'avoir approuvé l'augmentation de la licence et le concept Sport d'élite. Il se réjouit de pouvoir assister à la plus importante manifestation de STT – les CS de l'élite – à Muttens où il y aura des matchs passionnants à suivre. Fin mars, il se rendra aussi à Dortmund pour assister aux CM et – espérons-le – à des résultats positifs de l'équipe nationale suisse.

Il lève l'AD à 16h30 et souhaite tout de bon à STT et au tennis de table.

Pour terminer, B. Keller (NWTTV) éteint la bougie STT.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis

Administration finances et personnel STT



Esther Schenk

Va à :

Clubs

Comité Central

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires

Associations faïtières